

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2023

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 362)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS339

présenté par
Mme Rist, rapporteure générale

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« pour les infirmiers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.